

MAÏCHE Territoire

Le projet de recyclerie prend forme

Une association de préfiguration va être créée et une assemblée générale constitutive va se tenir le mardi 17 décembre. Cette dernière statuera sur son conseil d'administration. Il sera composé de représentants des citoyens engagés, des acteurs associatifs et des institutions partenaires.

Le projet de recyclerie à Maïche se concrétise : la date de constitution de l'association est fixée, la première salariée est arrivée, les travaux de construction sont lancés. La mobilisation citoyenne et des acteurs du territoire a permis de constituer un groupe projet.

Cette volonté commune pour construire ce projet, qui allie des valeurs écologiques, sociales et territoriales va se concrétiser par la création d'une association de préfiguration. L'assemblée générale constitutive se tiendra le mardi 17 décembre à 19 h au Pôle Famille.

Toutes les personnes désireuses d'entrer ou de poursuivre cette démarche sont conviées. Cette assemblée statuera sur son conseil d'administration. Ce dernier sera composé de représentants des citoyens engagés, des acteurs associatifs et des institutions partenaires. Un bureau sera ensuite élu avec notamment un président et un trésorier, qui seront élus parmi les citoyens engagés.

La coupe de bois pour la construction réalisée

Les travaux ont démarré fin novembre avec le lancement du marché de travaux, et en particulier, la coupe de bois d'épicéas en partie scolytés sur une parcelle forestière si-



La coupe de bois pour la toiture a déjà été opérée. Photo archives ER

La bonne dynamique du projet de recyclerie est également marquée par l'embauche depuis le 1^{er} novembre, d'une responsable du projet recyclerie. Elle accompagne la démarche sur le territoire. Cet emploi à temps plein est créé grâce au Fonds de confiance, dispositif de financement de France active Franche-Comté, pour une durée de neuf mois.

L'association Frip'Vie porte ce poste en attendant la structuration définitive du projet.

Il tente ainsi de prouver qu'une meilleure valorisation de ce bois touché par un parasite, peut être réalisée. Cette démarche a été récompensée par l'obtention au

Un bâtiment exemplaire

Un bâtiment de 750 m² accueillera, à proximité de la déchetterie de Maïche, les activités de récupération, réparation, vente d'objets et d'éducation à l'environnement. Ce futur bâtiment s'inscrit dans une démarche de construction exemplaire : utilisation de bois en circuit court, performance énergétique (bâtiment à énergie positive) et réemploi de matériaux issus de chantiers de déconstruction. Par ailleurs, l'obtention d'une aide de 150 000 € aux travaux via le dispositif Effilogis vient soutenir la performance technique de cet écobâtiment. Pour rappel, Préval porte l'investissement de ce bâtiment d'un peu plus d'1,5 million d'euros, cofinancé avec l'État via le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et la Région. La toiture du bâtiment sera mise à disposition de la « Fruitière à Énergies » pour l'installation d'une centrale photovoltaïque via un investissement citoyen. Elle produira davantage d'électricité que le bâtiment en aura besoin et s'inscrira ainsi résolument dans un objectif de production d'énergies renouvelables pour le territoire.